

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2024, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES NUMÉRO OCA24-(C-4.1)-002-A, OCA24-(P-1)-001-A, OCA24-(P-3)-001-A, OCA24-(RCA22-30105)-001-A et OCA24-(RCA09-Z01)-001-A

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2024.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA24-(5984)-002

Cette ordonnance exempte les personnes mentionnées à la colonne B du tableau suivant de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) indiqué à la colonne C en regard de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment identifié à la colonne D.

Un " X " apparaissant aux colonnes E, F ou G indique que l'exemption est accordée dans le cadre de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment.

A	B	C	D	E	F	G
	REQUÉRANT	NOMBRE D'UNITÉS EXEMPTÉES	ENDROIT	CONSTRUCTION	MODIFICATION	CHANGEMENT D'USAGE
NO	Anthony Rainone	2	550-552, 7 ^e Avenue Lot numéro 1 092 274	X		

ORDONNANCE NUMÉRO OCA24-(C-4.1)-007

Cette ordonnance autorise le retrait d'un espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite situé près du 13249, rue André Mathieu (district de Pointe-aux-Trembles) et abroge l'ordonnance OCA20-(C-4.1)-031.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA24-(C-4.1)-008

Cette ordonnance autorise la modification du mode de contrôle de deux carrefours sur la rue Victoria aux abords de la 13e Avenue et de la 14e Avenue, district de Pointe-aux-Trembles.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les ordonnances peuvent également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 8 mai 2024

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj